

SOMMAIRE

ACHAT ET PAIEMENT	3
1. QUEL EST LE PRIX ?	3
2. PUIS-JE FAIRE UN CHEQUE GLOBAL POUR MES ENFANTS ?	3
3. A QUEL ORDRE ?	3
4. JE N'AI PAS DE CHEQUIER BANCAIRE, PUIS-JE PAYER EN ESPECES ?	3
COMMANDE	4
1. LE DELAI POUR LE COMMANDER	4
2. COMMENT COMMANDER LE PACK LOISIRS DE MON ENFANT ?	4
3. JE SUIS EN TRAIN DE REMPLIR MON BON DE COMMANDE ET JE DOIS INDICER LA CLASSE. LA CLASSE ACTUELLE OU LA CLASSE A LA RENTREE ?	4
4. J'AI OUBLIE DE COMMANDER LE PACK LOISIRS, PUIS-JE ENCORE LE FAIRE ?	4
5. JE N'AI PAS REÇU DE FORMULAIRE DE DEMANDE, POUVEZ-VOUS ME LE FAIRE PARVENIR ?	5
6. PUIS-JE COMMANDER PLUSIEURS PACK LOISIRS POUR MON ENFANT ?	5
COMMENT CA MARCHE ?	6
1. QU'EST-CE QUE LE PACK LOISIRS ?	6
2. MON ENFANT A T-IL DROIT AU PACK LOISIRS ?	6
3. J'HABITE EN ISERE MAIS MES ENFANTS SONT SCOLARISES HORS DEPARTEMENT, PEUVENT-ILS BENEFICIER DU PACK LOISIRS ?	7
4. J'HABITE HORS ISERE MAIS MES ENFANTS SONT SCOLARISES SUR L'ISERE, PEUVENT-ILS BENEFICIER DU PACK LOISIRS ?	7
5. LE PACK LOISIRS 2020/2021 EST-IL CUMULABLE AVEC LE PACK LOISIRS DE CETTE ANNEE ?	7
6. JUSQU'A QUAND PUIS-JE UTILISER LE PACK LOISIRS 2020/2021 ?	7
7. JUSQU'A QUAND PUIS-JE UTILISER LE PACK LOISIRS 2021/2022 ?	7
NOUVEAUTÉS POUR 2021/2022	8
1. J'AI ENTENDU DIRE QU'IL Y AVAIT DES CHANGEMENTS SUR LE PACK LOISIRS ? QUELS SONT-ILS ?	8
2. LA DATE LIMITE D'UTILISATION DU PACK LOISIRS CHANGE-T-ELLE ?	8
3. A QUOI CORRESPOND LA LICENCE SPORTIVE ANNUELLE ?	8
4. COMMENT DOIS-JE PROCEDER POUR ME FAIRE REMBOURSER LES 50 % DE REDUCTION SUR LA LICENCE SPORTIVE ANNUELLE ?	9

- 5 COMMENT DOIS-JE PROCEDER POUR BENEFICIER DES 50 % DE REDUCTION SUR LA LICENCE SPORTIVE ANNUELLE ?9
- 6 A PARTIR DE QUELLE DATE CES NOUVELLES REDUCTIONS SERONT-ELLES MISE EN PLACE ?9
- 7 PUIS-JE CUMULER LE PASS'SPORT 2020/2021 (REDUCTION DE 15 €) ET LE PASS'SPORT 2021/2022 (50% DE REDUCTION SUR LA LICENCE) ?9
- 8 J'AI COMMANDE MON PACK LOISIRS A L'OUVERTURE DES SERVICES POURRAIS-JE BENEFICIER DE CETTE NOUVELLE FORMULE ?9



ACHAT ET PAIEMENT

1. QUEL EST LE PRIX ?

8 euros.

2. PUIS-JE FAIRE UN CHEQUE GLOBAL POUR MES ENFANTS ?

Oui d'un montant multiple de 8 (16 € pour 2 enfants, 24 € pour 3 enfants...).

3. A QUEL ORDRE ?

Régie Pack loisirs.

4. JE N'AI PAS DE CHEQUIER BANCAIRE, PUIS-JE PAYER EN ESPECES ?

Oui, auprès de la cellule Pack loisirs à la Cité administrative - 17 19 rue du Commandant l'Herminier- 38000 Grenoble, **sur RDV** au 04 57 38 77 02.

Le plus simple étant d'obtenir un chèque d'un voisin, parent, ami...

Le mandat cash est possible mais déconseillé car trop onéreux.

Attention, ne pas envoyer d'espèces par courrier.

**PACK
LOISIRS**

COMMANDE

1. LE DELAI POUR LE COMMANDER

Pour recevoir son chéquier à la rentrée scolaire, la demande doit être effectuée avant le 15 août 2021

Date limite de commande : 31 octobre (les délais ne sont plus garantis après le 15 août).

2. COMMENT COMMANDER LE PACK LOISIRS DE MON ENFANT ?

Soit par internet, sur le site www.isere.fr

Soit par courrier,

- en envoyant le formulaire de demande disponible dans la brochure Pack Rentrée au Département de l'Isère, Pack rentrée, CS 20626, 38031 Grenoble Cedex 1.
- En déposant le formulaire de demande dans une maison du Département de l'Isère (liste et adresses sur www.isere.fr)

3. JE SUIS EN TRAIN DE REMPLIR MON BON DE COMMANDE ET JE DOIS INDIQUER LA CLASSE. LA CLASSE ACTUELLE OU LA CLASSE A LA RENTREE ?

La classe de la rentrée scolaire 2021/2022.

4. J'AI OUBLIE DE COMMANDER LE PACK LOISIRS, PUIS-JE ENCORE LE FAIRE ?

Oui, jusqu'au 31 octobre.

5. JE N'AI PAS REÇU DE FORMULAIRE DE DEMANDE, POUVEZ-VOUS ME LE FAIRE PARVENIR ?

Pour plus de rapidité, il est possible de commander le Pack loisirs directement en ligne sur www.isere.fr / rubrique Pack rentrée

Sinon, contactez le Pack Rentrée au 04 76 00 36 36 pour qu'il puisse vous envoyer un formulaire de demande.

6. PUIS-JE COMMANDER PLUSIEURS PACK LOISIRS POUR MON ENFANT ?

Les collégiens ne peuvent se procurer **qu'un seul Pack loisirs par année scolaire.**

Si l'enfant est en garde partagée, 1 seul des parents peut faire la demande de Pack loisirs.



**PACK
LOISIRS**

COMMENT CA MARCHE ?

1. QU'EST-CE QUE LE PACK LOISIRS ?

Le Pack loisirs mis en place par le Département vise à favoriser la découverte et la pratique d'activités sportives et culturelles auprès des collégiens.

Il contient 7 Pass :

- 1 **"Pass'sport"** = une réduction de 50 % sur la licence sportive annuelle pour l'inscription à la pratique d'une activité sportive.



Attention à utiliser avant le 31/12/2021 auprès de l'association sportive.

- 1 **"Pass'culture"** = une réduction de 30 € sur l'inscription à la pratique d'une activité culturelle annuelle.

- 2 **"Pass'sport découverte"** = une réduction de 4 € chacun sur :

- un forfait de ski dans une station iséroise
- une manifestation sportive (entrée ou frais d'inscription)
- une découverte d'activité sportive (entrée en piscine, base de loisirs, location terrain de tennis, séance d'équitation, bowling, accrobranche)
- un stage sportif

- 2 **"Pass'culture découverte"** = une réduction de 4 € chacun sur :

- un livre, DVD, CD
- une place de cinéma
- une manifestation culturelle (entrée ou frais d'inscription)
- une découverte d'une activité culturelle (séance de dessin, théâtre...)
- une entrée dans un musée du département ou l'achat d'un article en boutique de musée départemental
- un stage culturel

- 1 **"Pass'matos"** = une réduction de 10 € sur une location ou un entretien de matériel sportif (skis, raquettes, vélo...) ou culturel (musique, arts plastiques, loisirs créatifs...)

2. MON ENFANT A T-IL DROIT AU PACK LOISIRS ?

Pour bénéficier du Pack loisirs, mon enfant doit :

- **être scolarisé dans un collège de l'Isère**, public ou privé.
- OU **être âgé de 10 à 15 ans** et inscrit dans un établissement pour la jeunesse handicapée (Institut médicaux éducatifs ou professionnels IME, IMPRO)
- OU **habiter en Isère et être scolarisé dans un collège hors du département** ou suivre une formation de niveau collège à distance.

3. J'HABITE EN ISERE MAIS MES ENFANTS SONT SCOLARISES HORS DEPARTEMENT, PEUVENT-ILS BENEFICIER DU PACK LOISIRS ?

Oui, mais attention, le Pack loisirs est utilisable seulement en Isère.

4. J'HABITE HORS ISERE MAIS MES ENFANTS SONT SCOLARISES SUR L'ISERE, PEUVENT-ILS BENEFICIER DU PACK LOISIRS ?

Oui, mais attention, le Pack loisirs est utilisable seulement en Isère.

5. LE PACK LOISIRS 2020/2021 EST-IL CUMULABLE AVEC LE PACK LOISIRS DE CETTE ANNEE ?

Le Pack loisirs 2020/2021 est cumulable avec le Pack loisirs 2021/2022 jusqu'au 30 septembre 2021.

6. JUSQU'A QUAND PUIS-JE UTILISER LE PACK LOISIRS 2020/2021 ?

Jusqu'au 30 septembre 2021.

7. JUSQU'A QUAND PUIS-JE UTILISER LE PACK LOISIRS 2021/2022 ?

Avant le 31 décembre 2021 pour le Pass'sport

Avant le 30 septembre 2022 pour les autres Pass.



FAVRIK®
LOISIRS

NOUVEAUTÉS POUR 2021/2022

1. J'AI ENTENDU DIRE QU'IL Y AVAIT DES CHANGEMENTS SUR LE PACK LOISIRS ? QUELS SONT-ILS ?

Oui, le Pack loisirs a évolué.

- Le Pass'sport de 15 € de réduction sur une inscription à une activité sportive annuelle passe à 50 % de réduction sur la licence sportive annuelle ;
- Le Pass'culture de 15 € de réduction sur une inscription à une activité culturelle annuelle passe à 30 € de réduction.

2. LA DATE LIMITE D'UTILISATION DU PACK LOISIRS CHANGE-T-ELLE ?

Oui mais seulement sur le **Pass'sport**. Il doit être utilisé **avant le 31 décembre 2021**.

Pour les autres Pass, la durée de validité ne change pas. Ils sont utilisables jusqu'au 30 septembre 2022.

3 A QUOI CORRESPOND LA LICENCE SPORTIVE ANNUELLE ?

On entend par licence sportive annuelle, les frais engagés lors de l'inscription de votre enfant au club sportif :

- L'adhésion à la Fédération Française Sportive
- L'assurance
- L'adhésion au club
- Les cours obligatoires qui donnent droit à l'activité (exemple : cours de natation, danse...)

ATTENTION : Ne sont pas compris dans les 50 % de réduction :

- *les cours individuels ou collectifs facultatifs,*
- *les stages,*
- *les dépenses relatives à l'accès à un équipement (abonnement mensuels ou annuels)*

4 COMMENT DOIS-JE PROCÉDER POUR ME FAIRE REMBOURSER LES 50 % DE RÉDUCTION SUR LA LICENCE SPORTIVE ANNUELLE ?

C'est l'association sportive qui se fait rembourser par le Département.

5 COMMENT DOIS-JE PROCÉDER POUR BÉNÉFICIER DES 50 % DE RÉDUCTION SUR LA LICENCE SPORTIVE ANNUELLE ?

Lors de l'inscription au club, sur présentation du Pass'sport à l'association.

Selon le fonctionnement des clubs, la réduction de 50 % peut être applicable immédiatement à l'inscription ou ultérieurement suite au remboursement du Département à l'association sportive.

6 À PARTIR DE QUELLE DATE CES NOUVELLES RÉDUCTIONS SERONT-ELLES MISE EN PLACE ?

La réduction de 50 % sur le Pass'sport et les 30 € de réduction du Pass'culture seront effectives dès le mois de septembre 2021.



Attention, le Pass'sport doit être présenté à l'association sportive **avant le 31 décembre 2021**.

7 PUIS-JE CUMULER LE PASS'SPORT 2020/2021 (RÉDUCTION DE 15 €) ET LE PASS'SPORT 2021/2022 (50% DE RÉDUCTION SUR LA LICENCE) ?

Oui, le Pass'sport 20/21 est cumulable avec le Pass'sport 21/22.

Exemple : La licence de mon club est de 150 € annuelle.

$150 \text{ €} / 2 = 75 \text{ €}$ (pris en charge avec le Pass'sport 2021/2022)

+ 15 € (réduction grâce au Pass'sport 2020/2021)

Soit un total de 90 € de réduction sur ma licence.

Reste à charge = $150 - 90 = 60 \text{ €}$.

8 J'AI COMMANDE MON PACK LOISIRS À L'OUVERTURE DES SERVICES POURRAIS-JE BÉNÉFICIER DE CETTE NOUVELLE FORMULE ?

Oui, les Pack loisirs commandés avant le 16 juillet (*date d'annonce de cette évolution*) bénéficieront des nouveautés.

Vous allez ou vous avez dû recevoir un courrier de la part du Département avec toutes les explications nécessaires.